

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL METROPOLITAIN**

Séance du 24 janvier 2013

N° 2013- 0002 Composition de la Conférence métropolitaine des Conseils de Développement

L'an deux mille treize, le 24 janvier à neuf heures, les membres du Conseil métropolitain, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Fleuve Rhône à Givors, sous la présidence de Monsieur Gérard Collomb, Président.

EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR	EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR
CA Porte de l'Isère	ARNOLD Annick	X				CA Saint-Etienne métropole	GUYOT Rémy	X			
CU de Lyon	BARRET Guy	X				CA de Saint-Etienne métropole	JOASSARD Raymond	X			
CU de Lyon	BARTHELEMY Christian	X				CA de Saint-Etienne métropole	JULIEN Christian	X			
CA Porte de l'Isère	BERENGUER Claude	X				CU de Lyon	KIMELFELD David	X			
CA de Saint-Etienne métropole	BONNAND Maurice		X		Roland GOUJON	CA de Saint-Etienne métropole	KIZIRIAN Philippe	X			
CU de Lyon	BONNIEL-CHALIER Pascale			X		CA du Pays Viennois	KOVACS Thierry	X			
CU de Lyon	BRACHET Olivier	X				CA du Pays Viennois	LANGLAIS Pierre	X			
CU de Lyon	BRET Jean-Paul		X		Gérard COLLOMB	CA de Saint-Etienne métropole	MANET Gérard	X			
CU de Lyon	COLLOMB Gérard	X				CA du Pays Viennois	MOREL Marielle	X			
CU de Lyon	COSTE Paul			X		CA Porte de l'Isère	NICOLE-WILLIAMS Patrick			X	
CA Porte de l'Isère	COTTALORDA Alain	X				CA Porte de l'Isère	PAPADOPULO Jean	X			
CU de Lyon	CRIMIER Roland		X		Olivier BRACHET	CU de Lyon	PASSI Martial	X			
CA Porte de l'Isère	CRISTINI-KARYTA Brigitte	X			Annick ARNOLD	CU de Lyon	PLAZZI Willy	X			
CA du Pays Viennois	CURTAUD Patrick	X				CU de Lyon	QUINIOU Christophe			X	
CU de Lyon	DACLIN Jean-Michel		X		Martine DAVID	CA du Pays Viennois	REBOUX Agnès	X			
CU de Lyon	DARNE Jacky	X				CA du Pays Viennois	REMILLER Jacques	X			
CU de Lyon	DAVID Martine	X				CU de Lyon	REPELIN Michel		X		Marc GRIVEL
CU de Lyon	DESBOS Eric	X				CA du Pays Viennois	RIOULT Jean-Pierre	X			
CA du Pays Viennois	DESESTRET Michèle	X				CU de Lyon	RIVALTA Bernard	X			
CU de Lyon	DOMENECH DIANA Mireille		X		Willy PLAZZI	CA Porte de l'Isère	RIVOIRE Janine	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FAVERJON Christophe	X				CU de Lyon	SECHERESSE Jean-Yves		X		David KIMELFELD
CA Porte de l'Isère	FEYSSAGUET Raymond			X		CA Porte de l'Isère	SIELANCZYK Nicolas	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FLACHAT Jean-Claude	X				CA de Saint-Etienne métropole	STRIBICK Jacques	X			
CU de Lyon	FOURNEL Yves	X				CU de Lyon	THEVENOT Robert	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FRECENON Jacques	X				CA du Pays Viennois	TROULLER Christian	X			
CU de Lyon	FRIH Sandrine	X				CA de Saint-Etienne métropole	VASSOILLE René	X			
CU de Lyon	GELAS Nadine	X				CU de Lyon	VESCO Gilles		X		Nadine GELAS
CA de Saint-Etienne métropole	GOUJON Roland	X				CU de Lyon	VIAL Claude	X			
CA de Saint-Etienne métropole	GOURBEYRE Françoise	X				CA de Saint-Etienne métropole	VINCENDON Michel	X			
CU de Lyon	GRIVEL Marc	X				CA de Saint-Etienne métropole	VINCENT Maurice	X			
CU de Lyon	GUILLEMOT Annie		X		Pouvoir Mme Frih présente à partir de la délibération 13/001	CU de Lyon	VINCENT Max		X		Michèle VULLIEN
CU de Lyon	GUIMET Hubert	X				CU de Lyon	VULLIEN Michèle	X			

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation du Conseil : 18/01/2013

Secrétaire élu : Philippe KIZIRIAN

Compte-rendu affiché le : 29/01/2013

- DELIBERATION N 2013-0002 – Composition de la Conférence métropolitaine des Conseils de Développement

Les statuts du Pôle Métropolitain prévoient la mise en place d'instances de consultation des partenaires notamment une « Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement » réunissant les conseils de développement créés par chaque membre du Pôle Métropolitain.

La composition de cette conférence, comportant des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, est fixée par délibération du Conseil Métropolitain. Les désignations sont effectuées sur proposition de chaque conseil de développement.

La Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement s'organise librement. Elle peut être consultée par le Bureau du Pôle Métropolitain sur toute question relative au Pôle Métropolitain.

Il est proposé que la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement soit d'une taille « raisonnable » permettant une délibération de qualité.

Le nombre de délégués proposé est de 42, avec une répartition géographique tenant compte des poids démographiques selon une règle de pondération identique à celle retenue dans les statuts du Pôle pour le Conseil métropolitain, soit :

- Grand Lyon : 20 délégués
- Saint-Etienne Métropole : 10 délégués
- CAPI : 6 délégués
- Pays Viennois : 6 délégués

Il est proposé également de désigner des suppléants, permettant à la fois de palier à des indisponibilités et d'associer aux réflexions une plus grande diversité de membres.

Un fonctionnement souple et ouvert doit permettre d'associer aux chantiers et groupes de travail d'autres membres des Conseils de Développement (tous potentiellement associables aux travaux de la conférence), et d'auditionner librement toute personne extérieure.

DELIBERE

1° - approuve la composition de Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement

2° - valide la liste des membres proposée par les Présidents des Conseils de développement figurant en annexe de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :


Gérard COLLOMB